

MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT

Association reconnue d'utilité publique

153-155, avenue Jean Lolive

93500 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT

Association reconnue d'utilité publique

153-155, avenue Jean Lolive

93500 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 décrit dans la note 5.1.2 "Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

Présentation Générale

Les comptes annuels de l'association Maisons d'accueil l'ILOT comprennent :

- ❖ **Le bilan** qui représente la situation patrimoniale de l'association Maisons d'accueil l'ILOT ;
- ❖ **Le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- ❖ **L'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat dont :
 - **Le compte de résultat par origine et destination (CROD)** et son annexe
 - **Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).**

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	367 510	361 978	5 533	17 725
Frais de développement	67 199	65 835	1 365	2 292
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	300 311	296 143	4 168	15 432
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :	10 329 576	8 559 662	1 769 914	1 831 152
Terrains	141 965	0	141 965	141 965
Constructions	6 847 559	5 786 307	1 061 252	1 185 015
Installations techniques, matériel et outillage industriels	893 216	808 536	84 680	96 723
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	2 446 835	1 964 819	482 016	407 448
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières :	475 963	135 257	340 707	670 618
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	475 963	135 257	340 707	670 618
Total I	11 173 050	9 056 897	2 116 153	2 519 494
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	16 131		16 131	16 944
Avances et acomptes versés	0		0	0
Créances	3 466 377	470 169	2 996 208	2 418 670
Créances clients, usagers et comptes rattachés	202 694	3 714	198 980	148 995
Créances reçues par legs ou donations	193 975		193 975	218 219
Autres créances	3 049 168	466 455	2 582 713	2 051 455
Charges constatées d'avance	20 541		20 541	39 914
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	666 812		666 812	1 199 989
Total II	4 149 320	470 169	3 679 151	3 675 516
Frais d'émission des emprunts (III)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 322 370	9 527 066	5 795 304	6 195 010

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	2 781 902	2 749 696
<i>Fonds propres statutaires</i>	2 673 359	2 641 153
<i>Fonds propres complémentaires</i>	108 543	108 543
Fonds propres avec droit de reprise :	0	0
<i>Fonds statutaires</i>	0	0
<i>Fonds propres complémentaires</i>	0	0
Ecart de réévaluation Réserves	0	0
Réserves :	1 361 117	1 180 925
Réserves sous contrôle de tiers financeur	806 682	626 489
<i>Réserve de trésorerie</i>	172 538	172 538
<i>Réserves pour investissement</i>	253 351	193 351
<i>Autres</i>	380 793	260 600
Réserves sous gestion propre	554 435	554 435
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	20 509	20 509
<i>Réserves pour investissement</i>	476 570	476 570
<i>Autres</i>	57 356	57 356
Report à nouveau	-1 118 645	-961 773
- sous contrôle de tiers financeur	351 939	617 666
- sous gestion propre	-1 470 584	-1 579 439
Excédent ou déficit de l'exercice	-152 979	23 321
- sous contrôle de tiers financeur	-348 980	67 219
- sous gestion propre	196 001	-43 898
Situation nette (sous total)	2 871 396	2 992 169
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	458 529	528 936
Provisions réglementées	0	0
Total I	3 329 924	3 521 105
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	<i>193 975</i>	<i>218 219</i>
<i>Fonds dédiés</i>	<i>93 140</i>	<i>161 371</i>
Total II	287 115	379 590
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>
<i>Provisions pour charges</i>	<i>261 814</i>	<i>272 851</i>
Total III	261 814	372 851
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>172 267</i>	<i>0</i>
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	<i>4 592</i>	<i>7 835</i>
<i>Instruments financiers à terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Avances et acomptes reçus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	<i>630 752</i>	<i>628 884</i>
<i>Dettes des legs ou donations</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>1 027 105</i>	<i>1 208 971</i>
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	<i>127</i>	<i>127</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>51 608</i>	<i>10 646</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>30 000</i>	<i>65 000</i>
Total IV	1 916 450	1 921 464
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 795 304	6 195 010

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	280	0
<i>Ventes de biens et services</i>	1 175 981	1 000 518
<i>Ventes de biens</i>	0	0
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>Ventes de prestations de service</i>	1 175 981	1 000 518
<i>dont parrainages</i>	0	0
<i>Produits de tiers financeurs</i>	10 134 488	10 034 217
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	8 303 589	8 340 848
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	0	0
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	1 830 899	1 693 369
<i>Dons manuels</i>	1 638 525	1 569 666
<i>Mécénats</i>	50 000	72 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	142 374	51 703
<i>Contributions financières</i>	1 653 760	487 011
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	207 521	68 777
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	0	0
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	68 230	61 515
<i>Autres produits</i>	113 141	344 095
Total I	13 353 402	11 996 133
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>	0	0
<i>Variation de stock</i>	3 285	5 118
<i>Autres achats et charges externes</i>	3 567 980	3 465 423
<i>Aides financières</i>	0	0
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	552 397	497 414
<i>Salaires</i>	5 787 703	5 261 712
<i>Cotisations sociales</i>	2 516 352	2 245 987
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	295 732	277 154
<i>Dotations aux provisions</i>	635 463	166 042
<i>Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées</i>	0	0
<i>Reports en fonds dédiés</i>	0	47 000
<i>Autres charges</i>	147 085	8 309
Total II	13 505 998	11 974 159
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-152 595	21 973

PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>	0	0
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>	0	0
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	5 212	14 770
<i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>	0	0
<i>Différences positives de change</i>	0	0
<i>Produits des immobilisations financières cédées</i>	0	0
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie</i>	0	0
Total III	5 212	14 770
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	0	0
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	811	0
<i>Différences négatives de change</i>	0	0
<i>Valeurs comptables des immobilisations financières cédées</i>	0	0
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie</i>	0	0
Total IV	811	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 401	14 770
	Exercice 2025	Exercice 2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-148 194	36 743
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	2 227
Total V	0	2 227
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 534	11 897
Total VI	3 534	11 897
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 534	-9 670
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>	0	0
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>	1 251	3 752
Total des produits (I + III + V)	13 358 614	12 013 130
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 511 593	11 989 809
EXCEDENT OU DEFICIT	-152 979	23 321
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	8 050	55 894
<i>Prestations en nature</i>	0	0
<i>Bénévolat</i>	0	0
TOTAL	8 050	55 894
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>	8 050	55 894
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	0	0
<i>Prestations en nature</i>	0	0
<i>Personnel bénévole</i>	0	0
TOTAL	8 050	55 894

Table des matières

1	Objet social	9
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	10
3	Description des moyens mis en œuvre	11
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	13
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	13
4.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	16
5	Principes et méthodes comptables	17
5.1	Principes généraux	17
5.1.1	Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 ainsi que du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales.	17
5.1.2	Changement de méthode comptable	17
5.1.3	Changements d'estimation	17
5.1.4	Corrections d'erreurs	17
5.2	Dérogations	17
5.3	Principales méthodes comptables	18
6	Informations relatives aux postes du bilan	19
6.1	Actif immobilisé	20
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	21
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	21
6.1.3	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	22
6.2	Actif circulant	23
6.2.1	Stocks et en cours	23
6.2.2	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	23
6.2.3	Précisions sur d'autres créances	23
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	24
6.4	Fonds propres	25
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	25
6.4.2	Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise (dont dotations non consommables)	26
6.4.3	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'association.	26
6.4.4	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	28
6.4.5	L'excédent ou déficit de l'exercice	28

6.4.6	Subventions d'investissement	28
6.4.7	Provisions réglementées	29
6.5	Fonds reportés et dédiés	29
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	29
6.5.2	Fonds dédiés	29
6.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	28
6.7	Provision pour risques et charges	28
6.7.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	28
6.8	Dettes	29
6.8.1	Précisions sur d'autres dettes	29
6.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	33
7	Informations relatives au Compte de résultat	34
7.1	Compte de résultat par origine et destination	35
7.2	Résultats par établissement	36
7.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	36
7.4	Produits du compte de résultat par origine et destination	37
7.4.1	Produits liés à la générosité du public	37
7.4.2	Produits non liés à la générosité du public	34
7.4.3	Subventions et autres concours publics	35
7.4.4	Reprises sur provisions et dépréciations	37
7.4.5	Utilisations des fonds dédiés	37
7.5	Charges du compte de résultat par origine et destination	38
7.5.1	Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination	39
7.5.2	Missions sociales	39
7.5.3	Frais de recherche de fonds	41
7.5.4	Frais de fonctionnement	43
7.5.5	Dotations aux provisions et dépréciations	44
7.5.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	44
7.6	Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination	45
7.6.1	Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public	46
7.7	Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination	47
7.8	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges	48
7.8.1	Ventilation des ventes de biens et services	48
7.8.2	Charges Financières, aides financières	48
7.9	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	49

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	52
8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	55
9 Informations relatives à l'effectif	53
10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	54
10.1 Engagements financiers donnés et reçus	54
10.2 Autres opérations non inscrites au bilan	54
11 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	55
12 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger	58

1 Objet social

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts :

- Elle a pour but d'accueillir des personnes en détresse sociale, principalement des sortants de prison, mais aussi des personnes en danger de délinquance, et de les accompagner dans une démarche personnelle visant à les adapter à la vie en société, notamment par la recherche d'un emploi et d'un logement.
- L'Association leur offre à cet effet un hébergement temporaire ou des secours adaptés à leurs situations de détresse, avec l'accompagnement matériel, humain et spirituel qui leur est nécessaire pour résoudre durablement leurs problèmes. Dans le cadre de cette action, et en fonction des besoins de chaque personne, l'Association peut faire appel ou participer à des organismes d'orientation, de formation, de mise au travail et de logement, ou en constituer elle-même.

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- ⇒ Accueil, Hébergement et Insertion ;
- ⇒ Soins et hébergement :
 - Lits Halte Soins Santé ;
 - Dispositif de colocation thérapeutique
- ⇒ Insertion par l'activité économique
- ⇒ Diagnostic et accompagnement vers l'emploi

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- ⇒ Accueil, Hébergement et Insertion :
 - CHRS « Les Chemin Vert » 51, rue du Chemin Vert, 75011 Paris ;
 - CHRS « Fontenay Sous-Bois » 7, rue Louis Xavier de Ricard, 94120 Fontenay Sous-Bois ;
 - Etablissement « La Passerelle » 7, rue de Rouen, 80000 Amiens :
 - Hébergement d'urgence ;
 - Accueil de Jour ;
 - Halte de Nuit
 - CHRS « Thuillier » 71, rue Louis Thuillier, 80000 Amiens ;
 - Etablissement « Les Augustins » 29, rue des Augustins, 80000 Amiens :
 - CHRS ;
 - IML (Intermédiation Locative)
 - Maison Relais
 - VAR : 73 Rue Marnata – 83100 Toulon :
 - IML
- ⇒ Lits Halte Soins Santé : 29 Rue des Augustins, 80000 Amiens
- ⇒ Insertion par l'activité économique :
 - IAE Montières Za Montières 30 rue Abbeville 80000 Amiens ;
 - AQI Paris, Chez les Œuvres de la Mie de Pain, 18 rue Charles Fourier – 75013 – Paris ;
 - AQI – ACI 93, 29 rue Lécuyer – 93300 Aubervilliers ;
 - ACI en détention : Beauvais
- ⇒ Diagnostic et accompagnement vers l'emploi :
 - Antenne de Toulon

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

⇒ Investissements :

- Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :
 - Rénovation du CHRS les Augustins
- Engagés antérieurement mais non terminés à la clôture :
 - Rénovation du CHRS les Chemins Vert

⇒ Immeubles – Terrains :

- Immeubles :
 - CHRS « Thuillier » 71 Rue Louis Thuillier, 80000 Amiens
 - Etablissement « Les Augustins » 29 Rue des Augustins, 80000 Amiens ;
 - CHRS « Les Chemin Vert » 51 Rue du Chemin Vert, 75011 Paris ;
- Terrains :
 - CHRS « Thuillier » 71 Rue Louis Thuillier, 80000 Amiens
 - Etablissement « Les Augustins » 29 Rue des Augustins, 80000 Amiens ;
 - CHRS « Les Chemin Vert » 51 Rue du Chemin Vert, 75011 Paris ;

⇒ Ressources humaines :

- Nombre d'ETP en CDI : 101
- Nombre d'ETP en CDD : 17
- Nombre d'ETP en CDDI : 67

⇒ Autres moyens/dépenses engagées :

- Formation : le nombre d'heures de formation hors formation des salariés en insertion en lien avec les activités de l'association s'est élevé à 1625 heures à comparer à 2835,5 heures au titre de l'exercice précédent.
- Dépenses de marketing direct :
 - Off-line :
 - 3 mailings fidélisation (janvier/mai/octobre) ;
 - 1 mailing fidélisation orienté IFI (avril) ;
 - 4 mailings fidélisation avec le journal des donateurs Trajectoires dont un segment dans le numéro de mars pour consolider les nouveaux donateurs (mars, juin, septembre, décembre) ;
 - 2 mailings fidélisation avec option upgrade (février, juillet)
 - 1 mailing fidélisation grand donateur (novembre) ;
 - 1 mailing prospection et un follow up (octobre/novembre) ;
 - 1 campagne télémarketing réactivation (avril) ;
 - 1 campagne télémarketing PA (septembre).
 - On-line :
 - Sollicitations hors campagne (6 emailings + 3 newsletters par courriel) ;
 - Campagne digitale de fin d'année (mini-site, 7 emailings, plan média) ;

Le montant total des ressources issues de la générosité du public s'est élevé à 1 806 k€, dont :

- 1 446 k€ de dons manuels non affectés ;
- 192 k€ au titre de l'I.F.I. directement affectés aux chantiers d'insertion de l'ILOT (seules structures habilitées à recevoir ces dons)
- 118 k€ au titre des legs-donations – assurances vie ;
- 50 k€ au titre du mécénat.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

⇒ Contexte général et environnement économique :

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte macro-économique et géopolitique particulièrement incertain. La persistance de l'inflation ainsi que la situation internationale marquée par le conflit en Iran constituent des facteurs de risque dont l'impact financier reste, à ce stade, difficilement quantifiable pour l'association. Ces éléments pèsent néanmoins sur les charges d'exploitation, notamment les coûts salariaux et les achats de prestations.

Par ailleurs, le secteur social et médico-social connaît une crise structurelle des vocations, entraînant un recours accru à l'intérim. Cette situation a eu un impact significatif sur les charges de personnel, à un niveau jugé élevé sur l'exercice.

⇒ Évolutions défavorables et risques financiers identifiés :

Plusieurs éléments ont affecté négativement l'équilibre financier de l'exercice 2025 :

- Absence de financement Ségur pour le siège et les activités d'insertion par l'activité économique, générant un manque à gagner estimé à -170 k€.
- Perte de la subvention FSE VAR, avec un impact financier estimé à -129 k€ (±).
- Retards dans le traitement des demandes de subventions pour la période 2025-2027, entraînant une tension de trésorerie estimée à -500 k€ (±).
- Corrections de conventions FSE antérieures (2022-2024) :
 - Convention FSE VAR : surévaluation corrigée pour -19,5 k€.
 - Convention FSE Île-de-France : surévaluation corrigée pour -34 k€.

Ces éléments constituent des points de vigilance particuliers en matière de pilotage financier et de sécurisation des financements publics.

⇒ Évolutions favorables et opérations de reprise

L'exercice est également marqué par plusieurs opérations structurantes :

- Reprise de l'ADCE 83 :
 - Contribution positive au résultat opérationnel 2025 : +42 k€.
 - Apport en fonds associatifs : +32 k€.
- Reprise du CER :
 - Frais de reprise : -10 k€.
 - Contribution positive au résultat opérationnel : +4 k€.

Ces opérations renforcent le périmètre d'activité et contribuent à la consolidation du projet associatif, malgré un impact financier contrasté à court terme.

⇒ Évolutions d'activités et événements opérationnels :

- Fin de la colocation thérapeutique, avec un impact négatif sur le résultat opérationnel 2025 de –84 k€.
- Fin de la première tranche des travaux 3F, générant :
 - +50 k€ de frais de relogement,
 - +198 k€ de frais liés à la couverture des coûts d'intérim d'un manager de transition
- Montée en charge des activités programmes.

⇒ Évolutions organisationnelles et ressources humaines :

- L'année 2025 a été marquée par plusieurs mouvements structurants :
 - Départ du Directeur Général Pierre-Jean Petit, remplacé par Guilhem Tabarly.
 - Mise en œuvre d'une réorganisation en directions territoriales, visant à améliorer la gouvernance et la lisibilité opérationnelle.

⇒ Sécurisation pluriannuelle des financements (CPOM) :

- Des avancées significatives ont été réalisées en matière de contractualisation pluriannuelle :
 - Signature du CPOM Île-de-France le 27 janvier 2025, pour la période 2025-2029, représentant 2 066 k€ de financements sécurisés sur 5 ans, couvrant :
 - CHRS Chemin Vert : 1 199 k€
 - CHRS Fontenay-sous-Bois : 867 k€
- Signature du CPOM Hauts-de-France en décembre 2025, pour la période 2026-2030, représentant 2 417 k€ sur 5 ans, couvrant notamment :
 - CHRS Les Augustins, CHRS Thuillier,
 - HU et Pension de Famille Les Augustins,
 - CHU Passerelle et Accueil de Jour Passerelle.

Ces contrats constituent un facteur majeur de sécurisation financière à moyen terme.

Ces faits d'importances significatives ont eu un d'impact sur la trésorerie disponible au 31/12/2025, 666 k€ contre 1 199 k€ au début de l'exercice :

en k€	2024	2025	2025 vs 2024
Trésorerie à l'ouverture (A)	1 735	1 200	-535
Capacité d'autofinancement (a)	259	545	286
Variation des créances courantes	922	907	-15
Variation des dettes courantes	155	-207	-362
Variation du BFR (b)	-767	-1 115	-348
Flux de trésorerie de l'activité (1) = (a)+(b)	-508	-570	-62
- Acquisitions d'immobilisations	-332	-333	-1
- 1% logement	-26	-32	-6
- Acquisition CER		-10	-10
- Cessions d'immobilisations financières	279	239	-40
Flux de trésorerie de l'investissement (2)	-27	-136	-109
Emprunt Daily		172	172
Flux de trésorerie de financement (3)	0	172	172
Variation de trésorerie (B) = (1)+(2)	-535	-533	2
Trésorerie à la clôture (C) = (A)+(B)	1 200	667	-533

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, une autorisation de frais de siège a été signée pour la période 2026-2030, avec :

- un taux de prélèvement fixé à 5,20 %,
- un plafond annuel de 343 k€.

Le contexte inflationniste et les incertitudes géopolitiques demeurent néanmoins des facteurs de risque à suivre attentivement pour les exercices futurs.

À ce stade, il est difficile de quantifier exactement les impacts.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 ainsi que du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales.

Pour certaines présentations spécifiques, l'association s'oblige au respect des dispositions du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF), relatives à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et des différents décrets et arrêtés définissant la nomenclature applicable aux organismes privés à but non lucratif gérant ce type d'établissement.

5.1.2 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 ont été appliqués à compter de l'exercice.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes de l'association au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers. L'impact sur les comptes sont sur les transferts de charges qui au 31.12.2024 étaient présentés au niveau des autres produits pour 294 K€. Au 31.12.2025, les transferts de charge sont présentés en déduction des charges pour 149 k€.

5.1.3 Changements d'estimation

Notre association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.4 Corrections d'erreurs

Notre association n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- ⇒ Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- ⇒ La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 611-1 et suivants ;
- ⇒ La comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- ⇒ La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales.

Le choix de notre association parmi les méthodes suivantes proposées par le règlement 2014-03 pour traiter les opérations suivantes est précisé dans le paragraphe concerné de l'annexe :

- ⇒ L'évaluation des stocks en application de l'article 213-34 ;
- ⇒ Les subventions d'investissement en application des articles 312-1 ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- ⇒ La continuité d'exploitation ;
- ⇒ La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ⇒ L'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- ⇒ Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- ⇒ Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- ⇒ Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits d'auteur, etc.).

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- ⇒ Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- ⇒ Les actifs produits par l'association sont comptabilisés à leur coût de production ;
- ⇒ Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- ⇒ Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- ⇒ Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- ⇒ Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	366 260	1 250	0	367 510
Immobilisations corporelles	9 999 327	330 248	0	10 329 576
Immobilisations financières	670 618	0	194 654	475 963
Total	11 036 206	331 498	194 654	11 173 050

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	348 536	13 442	0	361 978
Immobilisations corporelles	8 168 175	391 487	0	8 559 662
Immobilisations financières		135 257	0	135 257
Total	8 516 711	540 186	0	9 056 897

6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		13 442		
Immobilisations corporelles		391 487		
Immobilisations financières		135 257		
Total	0	540 186	0	0

6.1.2.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- ⇒ Immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans ;
- ⇒ Constructions (structure) : 60 à 80 ans ;
- ⇒ Installations extérieures et de couverture : 30 à 40 ans ;
- ⇒ Installations techniques : 15 à 20 ans ;
- ⇒ Autres aménagements : 7 à 10 ans ;
- ⇒ Mobilier : 3 à 10 ans ;
- ⇒ Matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- ⇒ Matériel informatique : 3 à 5 ans

6.1.3 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée par la méthode du « premier entrée – premier sorti » :

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de pièces automobiles	7 106		7 106
Stock de produits alimentaires	6 857		6 857
Stock de produits d'entretiens et de Nettoyage	1 412		1 412
Stock IT	756		756
Total	16 131	0	16 131

6.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

6.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. Au 31/12/2025, les créances reçues par legs et donations s'élèvent à 193 k€.

6.2.2.2 Dépréciations

Nous avons constaté des dépréciations sur les actifs circulant pour l'exercice 2025 :

- Créances résidents : - 93 k€
- Créances IJSS Prévoyance :- 310 k€

6.2.3 Précisions sur d'autres créances

La rubrique « **Créances clients, usagers et comptes rattachés** » diminue par rapport à 2024 (-49 k€).

La hausse nette sur la rubrique « autres créances » (+ 531 k€) s'explique essentiellement par un produit à recevoir de 536 k€ attendu du fonds de dotation l'ILOT.

6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

- ⇒ SIS ID représentant 2,8 k€ ;
- ⇒ La DEF Maintenance représentant 2,7 k€ ;
- ⇒ UTB représentant 2,7 k€ ;
- ⇒ Ecolab représentant 2,2 k€ ;

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	0	0	0	0
Créances	66 446	466 455	62 733	470 169
Immobilisations financières	0	135 257	0	135 257
Total	66 446	601 712	62 733	605 426

Nous avons passé 601 k€ de dépréciation dans les comptes dont les ventilations sont :

- ⇒ Créances 1% logement : -135 k€
- ⇒ Créances IJSS Prévoyance : -310 k€
- ⇒ Créances résident : -156 k€

La diminution constatée sur l'exercice concerne les créances résidents

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	2 749 696				32 206				2 781 902	
Fonds propres avec droit de reprise	0								0	
Ecart de réévaluation										
Réserves	1 180 925		0		180 193				1 361 117	
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	626 489		0		180 193				806 682	
Dont réserves sous gestion propres	554 435		0						554 435	
Report à nouveau	-961 773		23 321				-180 193		-1 118 645	
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	617 666		67 219				-332 946		351 939	
Dont report à nouveau sous gestion propre	-1 579 439		-43 898		152 753		0		-1 470 584	
Excédent ou déficit de l'exercice	23 321		-23 321		0		-152 979		-152 979	
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	67 219		-67 219		0		-348 980		-348 980	
Dont résultat sous gestion propres	-43 898		43 898		196 001		0		196 001	
Dotations consommables	0								0	
Subventions d'investissement	528 936						-70 407		458 529	
Provisions réglementées	0								0	
Total	3 521 105		0	0	212 399	0	-403 579	0	3 329 924	

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'association. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'association qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre association ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	2 641 153			2 673 359
-				
-				
Fonds propres complémentaires	108 543			108 543
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
-				
- Autres apports sans droit de reprise	108 543			108 543
Total des fonds propres	2 749 696			2 781 902

La hausse constatée sur les fonds propres statutaires est liée à la reprise d'ADCE 83 pour 32 k€.

6.4.2 Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise (dont dotations non consommables)

6.4.2.1 Première situation nette établie

La situation nette au 31/12/2025 s'établit à 2 871 k€

6.4.2.2 Fonds statutaires

Les fonds statutaires s'établissent à 2 673 K€

6.4.2.3 Autres fonds propres sans droit de reprise

6.4.3 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'association.

Les réserves de l'association se décomposent comme suit :

	2025	2024	Variation
Réserves sous contrôle de tiers financeur	806 682	626 489	180 194
Réserve de trésorerie	172 538	172 538	0
Réserves pour investissement	253 351	193 351	60 000
Autres	380 793	260 600	120 194
Réserves sous gestion propre	554 435	554 435	0
Réserves pour projet de l'entité	20 509	20 509	0
Réserves pour investissement	476 570	476 570	0
Autres	57 356	57 356	0
Total des réserves	1 361 117	1 180 925	180 194

Les variations sur les réserves proviennent de l'affectation du résultat comme suit par les autorités de tarification :

- ⇒ Pour l'établissement de Chemin vert :
 - 44,7 k€ en réserve de compensation des déficits ;
 - 60 k€ en réserve pour investissement.
- ⇒ Pour l'activité LHSS :
 - 73,3 k€ en réserve de compensation des déficits
- ⇒ Pour l'établissement Fontenay sous-bois :
 - 2,1 k€ en réserve pour compensation des déficits

6.4.3.1 Réserves pour projet de l'association

Le « projet de l'association », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

- ⇒ Accueillir – Héberger – Soigner à travers nos dispositifs :
 - CHU
 - CHRS
 - LHSS
 - Dispositif de colocation thérapeutique
 - IML
 - Maison Relais
- ⇒ Insérer par l'activité économique à travers nos dispositifs :
 - AQI
 - ACI

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Rénovation CHRS Villiers - Fontenay sous-bois	20509				20 509

6.4.4 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

Avant répartition du résultat de l'exercice	
Nature du report	Solde au 31.12.2025
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'association : Fonds Propres)	-1 470 584
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :	
- A l'exercice	
- Aux exercices ultérieurs	351 939
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs	
Solde	-1 118 645

6.4.5 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs. Le résultat de l'exercice se compose de :

- ⇒ +196 K€, résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- ⇒ -348 K€, résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultat pouvant être repris par un tiers financeur ».

6.4.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'alimenter sa trésorerie.

Depuis la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique également à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre association a choisi :

- ⇒ De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

6.4.7 Provisions réglementées

Cf § 6.6 les tableaux de variations des provisions réglementées et pour risques et charges

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Variation des fonds reportés	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	
					D = A-B+C
Ressources					
Legs et donations	193 975	218 219	24 245	0	193 975
Total	193 975	218 219	24 245	0	193 975

6.5.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	114 371	0	21 230			93 140	
Contributions financières d'autres organismes	47 000	0	47 000			0	
Ressources liées à la générosité du public (1)	0	0	0			0	
TOTAL	161 371	0	68 230	0	0	93 140	0

6.5.2.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur subventions d'exploitations (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	
					D = A-B+C
Ressources					
Subventions d'exploitations	93 140	114 371	21 230	0	93 140
Total	93 140	114 371	21 230	0	93 140

6.5.2.2 Contributions financières

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	
					D = A-B+C
Ressources					
Contributions financières d'autres organismes	0	47 000	47 000	0	0
Total	0	47 000	47 000	0	0

L'utilisation en cours d'exercice concerne les contributions financières qui en 2024 étaient en fonds dédiés et que nous avons pu justifier auprès de nos contributrices en 2025. Ces fonds sont :

- ⇒ La Fondation Ad Astra (15 k€) en cofinancement de la rénovation de la cuisine pédagogique de Montières ;
- ⇒ La Fondation de la fédération française du bâtiment (10 k€) en cofinancement de la rénovation de la cuisine pédagogique de Montières ;
- ⇒ La Fondation ILOT Avenir (15 k€) en cofinancement du projet en route vers la réinsertion à Toulon ;
- ⇒ La fondation Anastasis (7 k€) en cofinancement des travaux d'humanisation du CHRS Chemin Vert.

6.5.2.3 Dons manuels

Néant

6.6 Tableaux de variation des provisions réglementées

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

6.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice (a)	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	100 000		0	24 045	75 955		0
Provisions pour charges	272 851		33 751	44 789			261 814
Total	372 851	0	33 751	68 834	75 955	0	261 814

La reprise utilisée de 24 k€ concerne le litige avec les veilleurs de nuit qui demandaient l'application en anticipé du Ségur pour tous. La reprise non utilisée de 76 k€ concerne le même litige

Les provisions pour charges sont les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

6.7.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	261 814		261 814
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre association provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre association sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes selon la même méthode, dite "rétrospective", que pour les exercices antérieurs.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- ⇒ Age de départ à la retraite : 65 ans ;
- ⇒ Taux d'actualisation : 3,85 % vs 3.38 % en 2024 ;
- ⇒ Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,5% ;
- ⇒ Taux de rotation du personnel ("turn-over") : lent ;
- ⇒ Départ modulé : 40 % à l'initiative de l'employeur et 60 % à celle du salarié.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes. :

- ⇒ Table de mortalité des années 2012 - 2014, données provisoires arrêtés à fin décembre 2015

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'association lors du versement des indemnités est de **55 %**

La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels est la suivante :

- ⇒ Comptabilisation en résultat à 100% dans l'exercice des changements à l'origine d'écart (s) actuariel (s).

6.8 Dettes

6.8.1 Précisions sur d'autres dettes

Le poste :

- ⇒ Dettes fournisseurs et comptes rattachés est stable par rapport à l'année 2024 ;
- ⇒ Dettes fiscales et sociales diminue de 181 k€, cette diminution s'explique essentiellement par l'ajustement des créances IJSS Prévoyance de l'exercice 2025 de -148 k€;
- ⇒ Autres dettes incluant les dettes sur immobilisations augmentent de 40 k€ par rapport à 2024. Ces dettes sont en lien avec la reprise d'ADCE 83.

6.8.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice le solde est de 30 k€ soit une baisse de -35 k€ par rapport à l'exercice précédent :

- ⇒ Subvention :
 - Avenant sur la veille social : 35 k€

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

7 *Informations relatives au Compte de résultat*

7.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION			
	Exercice 2025		Exercice 2024	
	au 31.12.2025	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 830 899	1 830 899	1 693 369	1 693 369
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	1 830 899	1 830 899	1 693 369	1 693 369
- Dons manuels	1 638 525	1 638 525	1 569 666	1 569 666
- Legs, donations et assurances-vie	142 374	142 374	51 703	51 703
- Mécénat	50 000	50 000	72 000	72 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		0		0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 948 375		1 848 621	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 653 760		487 011	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 294 614		1 361 610	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 303 589		8 340 848	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	207 521		68 777	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	68 230	0	61 515	0
TOTAL	13 358 614	1 830 899	12 013 130	1 693 369
B- CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	11 826 195	1 168 968	10 636 100	1 046 075
1.1 Réalisées en France	11 826 195	1 168 968	10 636 100	1 046 075
- Actions réalisées par l'organisme	11 826 195	1 168 968	10 636 100	1 046 075
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	609 934	533 181	581 890	526 774
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	533 181	533 181	526 774	526 774
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	76 753		55 116	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	438 749	128 749	555 024	164 418
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	635 463		166 042	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	1 251		3 752	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	47 000	0
TOTAL	13 511 593	1 830 899	11 989 809	1 737 266
EXCEDENT OU DEFICIT	-152 979	0	23 321	-43 897
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 050	8 050	55 894	55 894
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	8 050	8 050	55 894	55 894
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature Dons en nature	0		0	
TOTAL	8 050	8 050	55 894	55 894
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 050	8 050	55 894	55 894
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	8 050	8 050	55 894	55 894
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	8 050	8 050	55 894	55 894

7.2 Résultats par établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent	Solde
Gestion propre (= libre)	196 061		196 061
Résultat de l'exercice en gestion libre	196 061	0	196 061
Gestion sous contrôle de tiers financeurs			
1 Chemin Vert	-303 586	0	-303 586
2 Val de Marne - Fontenay Sous Bois	-34 486	0	-34 486
3 Thuillier	-6 672	0	-6 672
4 Les Augustins	-58 066	0	-58 066
5 LHSS Les Augustins	0	50 633	50 633
6 CER Argenteuil	0	3 137	3 137
Résultat de l'exercice sous contrôle financeur	-402 810	53 770	-349 040
Résultat de l'exercice 2025	-152 979		-152 979

7.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Le résultat comptable de l'exercice apparaissant au passif du bilan :

⇒ Reprend le résultat de l'exercice N-2 des activités sous contrôle de tiers financeurs

Le résultat administratif de l'exercice de ces activités est présenté pour chaque activité ci-dessous:

	CHRS Thuillier	CHRS - Chemin Vert	CHRS - Fontenay sous bois	CHRS - Les Augustins	LHSS - Les Augustins	CER Argenteuil	2025
Résultat comptable	-6 672 €	-303 586 €	-34 426 €	-58 066 €	50 633 €	3 137 €	-348 980 €
Réprise n-2	76 700 €	104 722 €	14 324 €	-17 132 €	73 304 €	0 €	251 918 €
Résultat Administratif	70 028 €	-198 863 €	-20 103 €	-75 197 €	123 937 €	3 137 €	-97 062 €

7.4 Produits du compte de résultat par origine et destination

7.4.1 Produits liés à la générosité du public

7.4.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.4.1.2 Dons, legs et mécénat : **Dons manuels** (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend :

- ⇒ Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

7.4.1.3 Dons, legs et mécénat : **Legs, donations, assurance vie**

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	118 129
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	24 245

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
SOLDE DE LA RUBRIQUE	142 374

7.4.1.4 Dons, legs et mécénat : **Mécénat**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

Pour l'année 2025, le montant total collecté en mécénat est de 50 k€.

7.4.1.5 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre association. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une association tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette association, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- ⇒ D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'association ;
- ⇒ Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'association.

Ce poste présente un solde de +1 653 k€ au 31.12.2025 :

Contributeur	Montant	Projet / Etablissement Financé
Association FAIRE	40 000 €	Cofinancement du Pôle programme Ile de France
Fondation Ste FOY	7 000 €	Cofinancement des travaux - Chemin Vert
Fondation la Française des jeux	9 000 €	IAE Montières
Fondation Eleos	10 000 €	IAE Montières
Fondation Clarence Westbury	8 000 €	Transverse
Fonds Ayudar	10 000 €	IAE Montières
Fondation d'Entreprise GECINA	50 000 €	Cofinancement des travaux - Chemin Vert
Fondation Vinci	15 000 €	IAE Montières
Fondation d'Entreprise COVEA	40 000 €	IAE Montières
Fondation JM Bruneau	35 000 €	Transverse
SCOTT BADER	2 360 €	La Passerelle
Fondation Anastasis	9 500 €	CHRS Chemin vert / CHRS Thuillier
Fondation ILOT Avenir	15 000 €	VAR
Association Convergence	42 900 €	IAE Montières
Fondation Riccobono	8 000 €	ACI Beauvais
Fondation Haquette	10 000 €	IAE Montières
Fondation Ad Astra	30 000 €	Organisme de formation
Fonds de dotation FEXAM	30 000 €	Organisme de formation
Le chant des étoiles	60 000 €	VAR
Fondation des Flandres	20 000 €	La Passerelle / Fse jeunes
Fonds de dotation l'ILOT	1 190 000 €	Financement développement pôle programme ILOT
Caisse d'épargne Hauts de France	12 000 €	IAE Montières

7.4.2 Produits non liés à la générosité du public

7.4.2.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.4.2.2 Autres produits non liés à la générosité du public

Les produits financiers sont ventilés entre produits liés ou non à la générosité du public en fonction de l'origine des actifs auxquels ils se rattachent.

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- ⇒ La participation financière des hébergés ;
- ⇒ Les ventes de marchandises et de prestations de services au sein de l'IAE de Montières
 - Restauration
 - Carrosserie et mécanique auto
 - Agr'ILOT
 - Les recettes issues des placements extérieurs
 - Les recettes issues de l'activité Etap'Web

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics. Ce groupe de produits est légèrement en baisse par rapport à l'année 2024 (-66 k€)

7.4.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- ⇒ Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- ⇒ Les concours publics définis à l'article 142-9.

7.4.3.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'association pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.4.3.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- ⇒ Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- ⇒ Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.4.3.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics	0	4 252 957	0	0	0	4 252 957
Subvention d'exploitation	91 120	3 313 094	576 012	0	0	3 980 226
Subvention d'investissement	0	0	0	0	70 407	70 407
Total	91 120	7 566 050	576 012	0	70 407	8 303 590

Le poste « subventions et concours publics » diminue légèrement de 37 k€.

7.4.5 Reprises sur provisions et dépréciations

Nous n'avons effectué aucune reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles de même sur les actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

7.4.6 Utilisations des fonds dédiés

- ⇒ Utilisation de fonds reportés +24 k€ :
 - Nous avons encaissé sur l'année 2025 le leg Guirec pour 24 k€
- ⇒ Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 14,2 K€. Ces utilisations concernent :
 - L'établissement Les Augustins pour l'activité LHSS pour : 21,3 k€ :
 - *Il s'agit de la consommation d'une partie du CNR accordé fin 2022 dans le cadre du lancement de l'activité de LHSS Mobile ainsi que du CNR 2023 de la même activité.*
- ⇒ Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes : 47 k€
- ⇒ Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public :
 - En dehors de la collecte IFI affecté sur le résultat des activités de nos chantiers et Ateliers d'insertion, l'association ne dispose d'aucun fonds issu de la générosité du public fléché sur un projet ou une activité en particulier et qui ne serait pas consommé à la clôture de l'exercice.

7.5 Charges du compte de résultat par origine et destination

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

Les charges du CROD augmentent de 1 345 k€ par rapport à l'année 2024 soit 10%. Cette hausse s'explique par :

- ⇒ Une hausse de la masse salariale pour 796 k€ qui s'explique essentiellement par :
 - L'impact des activités programmes en ile de France et hauts de France pour (400 k€) ;
 - L'impact de l'intégration d'ADCE et du CER (+246 k€) ;
 - L'impact du SEGUR pour tous non financé (+84 k€) ;
- ⇒ Une hausse des charges hors masses salariales pour + 100 k€ :
 - -37 K€ sur les achats ;
 - +135 k€ sur les services extérieurs ;
 - +2,5 k€ sur les autres services extérieurs ;
- ⇒ Des retraitements sur les autres charges +112,5 k€ :
 - Fse Ile de France : + 20,5 k€
 - Fse VAR : + 45 k€
 - Ségur Chemin vert 2024 : + 47 k€
- ⇒ Une baisse des reports en fonds dédiés pour - 47 k€
- ⇒ Une hausse de la dotation aux provisions et dépréciations + 469 k€ qui s'explique essentiellement par :
 - Créances 1% logement : + 135 k€
 - Créances IJSS Prévoyance : + 310 k€
 - Créances résident : + 156 k€

7.5.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

- ⇒ Les dépenses imputables directement aux établissements sont affectées en mission sociale ;
- ⇒ Les frais de collecte de fonds sont affectés en frais d'appel à la générosité du public
- ⇒ Les frais du siège sont répartis comme ci-dessous :
- ⇒ Dépenses de structure :
 - 100% en frais de fonctionnement
- ⇒ Dépenses de masse salariale :
 - 55% en mission sociale
 - 5% en frais d'appel à la générosité du public
 - 5% en frais de recherches d'autres ressources
 - 35% en frais de fonctionnement

7.5.2 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'association pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elles cessent. Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et tiennent compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

7.5.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France

L'association opère essentiellement sur le territoire national. Ses activités se répartissent sur 03 zones géographiques :

- ⇒ La Région Ile de France ;
- ⇒ La région amiénoise ;
- ⇒ Toulon

Les missions sociales de l'association peuvent se résumer ainsi en termes de logique d'intervention :

Logique d'intervention	2025
Hébergement	6 605 601
Insertion par l'activité économique	3 667 709
Santé	1 050 454
Programmes	502 431

Parce que l'association a affirmé sa vocation d'accompagnement, ces missions sociales se répartissent comme ci-dessous en fonction des établissements :

Logique d'intervention	2025	2024	Variation
Hébergement	6 605 601	5 851 241	12,89%
Ilot - Fontenay	1 028 161	959 848	7,12%
Ilot - Augustins	1 157 460	1 044 671	10,80%
Ilot - Thuillier	1 022 810	1 005 097	1,76%
Ilot - La passerelle	1 353 264	1 299 538	4,13%
Ilot - Chemin vert	1 849 997	1 525 861	21,24%
Ilot - Var	107 279	16 225	561,20%
ILOT CER - ARGENTEUIL	86 631		
Insertion par l'activité économique	3 667 709	3 431 867	6,87%
Ilot - Montières	2 171 673	2 147 015	1,15%
Ilot - ACI93-1	685 226	836 561	-18,09%
Ilot - ACI Paris	315 026	266 689	18,12%
Ilot - Var	495 783	181 424	173,27%
Siège	0	177	
	0	0	
Santé	1 050 454	1 236 656	-15,06%
Ilot - LHSS Augustins	1 050 454	1 236 656	-15,06%
Programmes	502 431	116 336	331,88%
TOTAL ILOT	11 826 195	10 636 100	11,19%

⇒ Hébergement :

La hausse constatée hors VAR concerne essentiellement des dépenses de masse salariale ainsi que les frais de recours à l'intérim. Dans le VAR cette hausse correspond à l'effet année pleine des deux activités IML.

⇒ Insertion par l'activité économique :

La hausse au niveau des établissements d'insertion correspond à l'intégration d'ADCE 83

⇒ Santé :

La baisse correspond à la fin du dispositif unité de colocation thérapeutique

⇒ Programmes :

La hausse correspond aux déploiements des trois pôles programmes au sein des différents antennes de l'ILOT

7.5.2.2 Versements à un organisme central ou à d'autres : France

Néant

7.5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

- ⇒ Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action ;
- ⇒ Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

7.5.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action. Ces frais sont composés de frais direct correspondant aux frais de recherche de dons et libéralités ainsi que des frais indirects correspondant aux quote-part de frais engagé par le siège de l'association.

⇒ Frais de recherche de dons et libéralités : 533 k€

Frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat ;

⇒ Quote-part de frais de siège : 76 k€. Cette quote part se répartit comme ci-dessous :

Direction	2025
Direction Administrative et Financière	4 297
Direction Communication et Collecte de fonds	51 899
Direction pôle hébergement	1 549
Direction des territoires	52
Direction des Ressources humaines	12 097
Direction Générale	6 859
Total	76 753

Les temps de la direction administrative et financière concernent le traitement en comptabilité des :

- ⇒ Dons, legs, mécénat (saisie comptable, suivi comptable)
- ⇒ Factures des campagnes (saisie comptable, paiement, lettrage, rapprochement bancaire)

Les temps de la Direction Communication et Collecte de fonds concernent le quote part de salaire du responsable communication qui en soit n'est pas un coût direct d'appel à générosité du public mais intervient dans la gestion indirecte de la collecte.

Les temps de la direction des ressources humaines concernent :

⇒ La gestion administrative et RH du périmètre :

- Embauche ;
- Gestion, traitement des OD de paie
- Edition des bulletins de paie

Les temps de la direction générale sont essentiellement :

⇒ Le management général de la direction de la communication et collectes de fonds ;

⇒ Participation à l'élaboration et le suivi de la stratégie de collecte de fonds

Les temps de la direction du développement et des nouveaux projets sont essentiellement :

⇒ Le management des indicateurs opérationnels ;

⇒ L'accompagnement dans l'identification des nouveaux projets

⇒ Diagnostic et maillage territorial.

Les temps de la direction du pôle hébergement :

⇒ Management et accompagnement des équipes terrains

7.5.3.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources représentent 55 k€ et comprennent notamment :

⇒ Les frais de recherche et de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir les missions sociales ;

⇒ Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement.

Direction	2025
Direction Administrative et Financière	4 297
Direction Communication et Collecte de fonds	51 899
Direction pôle hébergement	1 549
Direction des territoires	52
Direction des Ressources humaines	12 097
Direction Générale	6 859
Total	76 753

7.5.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'association (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique).

Ces frais sont essentiellement :

⇒ Les frais de structures (loyer, fluides, etc...) pour 157 k€ dont le détail est ci-dessous :

Détail des frais de fonctionnement - 2025		2024
Achats non stockés de matières premières et fournitures	30 177	12 040
RRR Obtenues sur achats	-12 328	-1 497
Prestations de service avec des entreprises	14 311	16 464
Locations	90 328	92 095
Charges locatives et de copropriété	26 647	15 160
Entretiens et réparations	31 058	29 702
Primes d'Assurance	13 523	12 319
Divers	8 272	12 756
Personnel extérieur à l'établissement	308	38 088
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	109 534	209 622
Publicité, publications, relations publiques	16 677	148
Déplacements, missions et réceptions	18 908	17 222
Frais postaux et frais de télécommunications	25 814	16 011
Services bancaires et assimilés	13 437	5 670
Quotes-part de résultats sur opérations faites en commun	-333 500	-348 500
Dotations aux amortissements et aux provisions : charges d'exploitation	28 814	29 848
TOTAL	81 979	157 149

Direction	Siège
Direction Administrative et Financière	58 486
Direction Communication et Collecte de fonds	57 289
Direction pôle hébergement	21 551
Direction des territoires	6 445
Direction des Ressources humaines	147 481
Direction Générale	65 519

Total	356 770
--------------	----------------

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'association peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

7.5.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent :

- ⇒ Les indemnités de départ à la retraite ;
- ⇒ Les créances résidents ;
- ⇒ Les créances 1% logement ;
- ⇒ Les créances prévoyance.

7.5.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Il n'y a pas de report en fonds dédiés sur l'exer

7.6 Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ⇒ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ⇒ Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ⇒ Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'association qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre association a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Dons en Nature	Prix de revient	8 050

7.6.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

7.6.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

7.6.1.2 Prestations en nature

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.

7.6.1.3 Dons en nature

7.7

Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Réalisées à l'étranger par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats stockés de matières premières et fournitures	100 439										100 439
Variation des stocks	2 242						1043				3 285
Achats de matériel, équipements et travaux	0										
Achats non stockés de matières premières et fournitures	835 583				8104		30177				873 864
RRR Obtenues sur achats	-7 001						-12328				-19 329
Prestations de service avec des entreprises	349 414				81111		14311				444 836
Locations	303 779				2776		90328				396 883
Charges locatives et de copropriété	44 768						26847				71 415
Entretiens et réparations	273 592				13035		31058				317 684
Primes d'Assurance	56 498						13523				70 021
Divers	119 294				1235		8272				128 800
Personnel extérieur à l'établissement	636 608						-193332				443 276
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	282 701				168088		109534				560 324
Publicité, publications, relations publiques	4 487				25101		16677				46 285
Déplacements, missions et réceptions	24 058				716		18908				43 682
Frais postaux et frais de télécommunications	14 756				22599		25814				63 168
Services bancaires et assimilés	4 197				8445		13437				26 080
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	455 629				12352	4402	30812				503 195
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	38 874				1211	1211	8479				49 776
Rémunérations du personnel	5 287 116				121823	47346	331419				5 787 703
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 025 365				53523	22859	160014				2 261 760
Autres charges sociales	314 819				4900	955	6687				327 361
Autres charges de personnel	54 273				415	415	2908				58 012
Transfert de charges	-126 865				-435	-435	-3046				-130 781
Aides financières	0						0				0
Charges diverses de gestion courante	135 801						11 279				147 080
Charges d'intérêts	0						816				816
Quotes-part de résultats sur opérations faites en commun	333 500						-333500				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 534										3 534
Charges exceptionnelles - année antérieure	0										
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0										
Dotations aux amortissements et aux provisions : charges d'exploitation	259 735				8 183		28 814				295 732
Dotations aux provisions et dépréciations								635463			635463
Report en fonds dédiés										0	0
Report en fonds reportés											0
Impôt sur les bénéfices									1 251		1 251
TOTAL	11 826 195				533 181	76 753	438 749	635463	1 251	0	13 511 593

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services	8 050				8 050
Personnel bénévole					
TOTAL	8 050	0	0	0	8 050

7.8 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

7.8.1 Ventilation des ventes de biens et services

7.8.2 Charges Financières, aides financières

7.8.2.1 Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'association en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

7.9 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.9.1.1 Produits à recevoir

Seuls les produits à recevoir sur les dons, le surcoût retard de livraison Chemins Vert sont comptabilisés sur le compte 4687*. Les autres produits à recevoir sont directement saisis selon leur nature en :

- ⇒ En 441* pour les subventions
- ⇒ En 467* pour les contributions financières
- ⇒ En 438* pour les IJSS

Produits à recevoir par rubrique de produit du CROD	Montant
Produits à recevoir de la rubrique : Vente de biens et services	0 €
Produits à recevoir de la rubrique : Concours publics et subventions d'exploitation	788 087 €
Fse Ile de France	204 588 €
Région Ile de France	129 474 €
Fse VAR	91 827 €
O2R Hauts de France	89 992 €
PJJ 95	83 587 €
O2R Ile de France	78 000 €
Fse Montières	51 120 €
Fse Passerelle	40 000 €
ADCE 83	19 500 €
Produits à recevoir de la rubrique : Ressources liées à la générosité du public	70 583 €
Dons Manuels	70 583 €
Produits à recevoir de la rubrique : Contributions financières	556 000 €
Fonds de dotation l'ILOT	536 000 €
Fondation des Flandres	20 000 €
Produits à recevoir de la rubrique : Autres produits	301 742 €
Surcoût retard de livraison Tranche 1 - Chemins Vert	273 712 €
Remboursement Formation	28 030 €
Total	1 716 411 €

7.9.1.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

Néant

7.9.1.3 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les frais de siège sont comptabilisés dans le compte 6556* et sont repartis dans les différentes activités de l'association. Ces frais représentent 333 k€ pour l'année 2025.

7.9.1.4 Charges et produits exceptionnels

	2025	2024
<i>Produits exceptionnels</i>	0	2 227
<i>Charges exceptionnelles</i>	3 534	11 897
Résultat exceptionnel	-3 534	-9 670

7.9.1.5 Transferts de charges

néant

7.9.1.6 Honoraires des commissaires aux comptes

	DELOITTE
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	42 000
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	42 000

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006, relative au volontariat associatif, la rémunération totale des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit être publiée dans le compte financier :

- ⇒ Le Président de l'association ainsi que les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération.
- ⇒ Pour ce qui concerne les salaires versés aux trois personnes les mieux rémunérées, ils s'élèvent à 236 k€ brut sur l'année 2025.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'association se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDI	TOTAL
Cadres	25			25
Employés	61	11		72
Ouvriers	15	6	67	88
Total	101	17	67	185

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant

10.2 Autres opérations non inscrites au bilan

11 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Edition du : 07/07/2025 au 31/12/2025					
EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres	1 168 968 1 168 968	1 046 075 1 046 075	1.1. Cotisations sans contrepartie 1.2. Dons, legs et mécénats - Dons manuels - Legs, donations et assurances-vie - Mécénats (1)	0 1 830 899 1 638 525 142 374 50 000	0 1 693 369 1 569 666 51 703 72 000
1.2. Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche d'autres ressources	533 181 533 181 0	526 774 526 774 0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	128 749	164 418			
TOTAL DES EMPLOIS	1 830 899	1 737 266	TOTAL DES RESSOURCES	1 830 899	1 693 369
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES DES PROVISIONS	0	0
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	43 897
TOTAL GENERAL	1 830 899	1 737 266	TOTAL GENERAL	1 830 899	1 737 266
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 445 945	2 769 277
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	-374 040
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-16 237	50 707
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 429 707	2 445 945
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024			
EMPLOIS DE L'EXERCICE	8 050	55 894	RESSOURCES DE L'EXERCICE	8 050	55 894
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 050	55 894	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 050	55 894
Réalisées en France	8 050	55 894	Bénévolat	0	0
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	8 050	55 894
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
Total	8 050	55 894	Total	8 050	55 894

(1) Voir explication 7.4.1.4

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Les fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public sont à 0. En effet, l'activité de l'association ne génère aucun fonds dédié issus de la générosité du public.

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- ⇒ Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- ⇒ Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- ⇒ Diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- ⇒ Des cotisations sans contrepartie ;
- ⇒ Des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- ⇒ des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

12 Etat séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N

Etat du contributeur ^(a)	Date ^(b) de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique ^(c) du contributeur	Nature ^(d) de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect ^(e) de l'avantage ou la ressource	Mode de paiement ^(f)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource ^(g)
	05/01/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/01/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/02/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/02/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/03/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/03/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/04/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/06/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	15,00 €
	05/10/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	10,00 €
	07/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Virement	300,00 €
	30/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	100,00 €
Total - BELGIQUE						545,00 €
	05/01/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/02/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/03/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/04/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/06/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/07/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/08/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/09/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/10/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/11/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
Total - BULGARIE						600,00 €
	17/09/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	75,00 €
Total - CANADA						75,00 €
	19/02/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	50,00 €
	29/04/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	400,00 €
	06/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	250,00 €
	15/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	50,00 €
	16/07/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	50,00 €
	17/10/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	60,00 €
Total - SUISSE						860,00 €
	04/03/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	15/04/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	02/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	13/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	14/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	16/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Chèque	100,00 €
	26/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	26/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	05/08/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	05/08/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	05/08/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	22/10/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
	29/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1,00 €
Total - ESPAGNE						112,00 €
	05/01/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/02/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/03/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/04/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/06/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/07/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/08/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/09/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/10/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/11/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
	05/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	100,00 €
Total - ROYAUME-UNI						1 200,00 €

	05/02/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/05/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/08/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
	05/11/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Prélèvement automatique	50,00 €
Total - ITALIE						200,00 €
	19/09/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	60,00 €
	15/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	100,00 €
Total - MEXIQUE						160,00 €
	31/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1 000,00 €
Total - INDE						1 000,00 €
	31/12/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	90,00 €
Total - MADAGASCAR						90,00 €
	11/10/2025	Personne physique	Don manuel	direct	Carte bancaire	1 200,00 €
Total - Portugal						1 200,00 €
Grand total						6 042,00 €

(a) Les avantages et ressources sont regroupées par état

(b)

Les avantages et ressources sont classés pour chaque état par ordre chronologique en fonction de la date d'encaissement, ou pour une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé

(c) Indiquer s'il s'agit d'un état ou une collectivité, d'une autre personne morale, d'une personnel physique

(d) Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021